



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement**

SYNTHESE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Objet de la consultation :

Renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière située sur le territoire de la commune du BRIGNON (43700)

La société Carrières et Matériaux du Sud-Est a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière située aux lieux-dits La Peyrouse, La Champ et Hobespie, sur le territoire de la commune du BRIGNON (43370).

Ce dossier n'ayant pas donné lieu à une étude d'impact, mais à une étude d'incidence, a fait l'objet d'une consultation par voie électronique, prévue par l'article L 123-2 du code de l'environnement, qui s'est déroulée du 10 février au 11 mars 2022 inclus.

Il était consultable sur le site internet des services de l'État où une adresse électronique dédiée aux observations avait été insérée.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de la présente consultation a été affiché, quinze jours avant le début de la consultation, sur le site de la carrière, en mairies du BRIGNON, de CAYRES, de SAINT-CHRISTOPHE SUR DOLAIZON, de SENEUJOLS, et de SOLIGNAC SUR LOIRE. Le même avis a été publié, dans les mêmes délais, dans 2 journaux locaux et sur le site internet des services de l'État en Haute-Loire ;

AU COURS DE LA PERIODE DU 10/02 AU 11/03/2022,

AUCUNE OBSERVATION OU PROPOSITION DU PUBLIC N'A ETE TRANSMISE PAR VOIE ELECTRONIQUE